

Action mise en place  
par le service  
Inclusion Socio Professionnelle  
de **L'APASE**

6 avenue des Pays Bas - 35200 RENNES

Tel : 02 99 36 67 67

[inclusionsocioprofessionnelle@apase.org](mailto:inclusionsocioprofessionnelle@apase.org)



Des compétences mutualisées,  
au sein d'une équipe pluri-professionnelle.



Cofinancé par  
l'Union  
européenne

**PEM'S**  
Parcours En Mouvement'S  
Appui aux acteurs

**Action visant à lever les freins vers  
l'insertion sociale et professionnelle,  
par un accompagnement adapté,  
des personnes présentant des  
difficultés ou souffrances psychiques.**

Pour toute question, nous nous tenons à la  
disposition des personnes et des professionnels.

## POUR QUI ?

### Acteurs professionnels :

- du social et du médico-social : les référents RSA, les assistants de service social de secteurs, les travailleurs sociaux.
- du sanitaire : le CHGR, les établissements de santé publique, les cliniques, les professionnels de santé libéraux.
- de l'insertion : les chantiers et les entreprises d'insertion, les centres de réadaptation.
- de l'emploi : les services publics de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale).
- de la formation : les centres de formation, les Etablissements de Rééducation Professionnelle.

## POUR QUOI ?

Autour de situations précises, vous vous questionnez face aux situations des personnes présentant des fragilités psychiques et leur conséquences sur l'inclusion socioprofessionnelle, vous sollicitez un appui pour :

- une aide à la compréhension et l'analyse des problématiques
- de l'information sur les réponses existantes
- une réflexion, pouvant amener à des pistes sur la conduite de votre intervention et/ou un lien vers un (des) partenaire(s)

*Ex : « Je pense que PEM'S est opportun pour la personne, mais existe-t-il d'autres dispositifs ? »*

*« La personne a des freins pour aller vers l'emploi, notamment sur le plan de la santé. Je pense qu'il s'agit de difficultés psychiques, mais comment l'aborder ? »*

*« Tout est compliqué pour la personne, elle n'arrive pas à mettre des actions en place. Dois-je être proactif avec elle ou aller à son rythme ? »*

*Ce niveau d'intervention peut, le cas échéant, conduire à la mise en place d'un accompagnement spécifique PEM'S (cf. plaquette PEM'S - Accompagnement)*

## COMMENT ?

### En individuel :

Sur votre sollicitation (mail, contact téléphonique, rencontre physique)

La posture « d'aide aux acteurs » intègre la question du respect de l'utilisateur, c'est-à-dire qu'elle peut se réaliser de façon anonyme ou nominative avec accord de la personne.

### En collectif :

En fonction de la demande, il s'agit dans un premier temps :

- de bien identifier vos besoins
- de proposer un temps de co-construction de la réponse
- de s'inscrire dans une posture « humble » lors des interventions (ni formation théorique, ni posture d'expertise, plutôt de l'expérientiel)
- d'être attentif aux modalités de l'intervention (professionnels intervenants, format, durée...)

## OÙ ?

L'action Parcours En Mouvement'S est conduite sur le **département d'Ille-et-Vilaine**, avec des lieux de permanences, sur différents territoires :

